Autoroute Castres-Toulouse

Note technique

Maurens-Scopont / Cambon-lès-Lavaur
Adaptation ponctuelle du tracé

Lors des réunions intercommunales du secteur 2 (Verfeil, 3 février 2012) et du secteur 3 (Cuq-Toulza, 1er février 2012), certains élus ont demandé à la DREAL d'étudier une adaptation ponctuelle du tracé nord du contournement du château de Scopont.

L'adaptation de tracé proposée consiste à maintenir le tracé côté nord de la RN 126 du château jusqu'à la RD48, afin de limiter l'impact agricole et d'exproprier le hameau d'En Pradines comptant 5 maisons dont le propriétaire est la commune de Cambon-lès-Lavaur. Deux adaptations de tracé sont proposées l'une passant au nord d'En Valette et l'autre au sud

Comparaison thématique du tracé adapté par rapport au tracé initial

Thématiques	Modifications par rapport au tracé 6 initial
Urbanisation, cadre de vie	Plusieurs habitations du hameau d'Esclauzolles (Maurens-Scopont) et d'En Pradines (Cambon-lès-Lavaur) sont situées dans l'emprise. Deux entreprises dont l'une emploie une vingtaine de salariés seraient impactées. La RN126 pourrait être maintenue alors que le tracé initial nécessitait son déplacement sur 1 km environ. Le tracé se rapproche des habitations situées en bordure de la RN126 entre le ruisseau de Geignes et la RD48.
Milieu physique	Le tracé initial était situé de manière ponctuelle en zone inondable ce qui n'est pas le cas du tracé adapté.
Agriculture	Le tracé adapté permet de limiter le morcellement des parcelles situées entre le ruisseau de Geignes et la RD48.
Faune et flore	L'adaptation du tracé ne modifie pas de manière significative l'impact sur la faune et la flore.
Patrimoine, loisirs et paysage	L'adaptation du tracé ne modifie pas de manière significative l'impact sur le patrimoine, les loisirs et le paysage.

En termes de coûts, le gain lié au non-déplacement de la RN126 sur 1 km environ est inférieur aux coûts d'acquisition des habitations et des entreprises. La variation de coût reste relativement marginale au regard.